



Documents à remettre lors de l'inscription au Contrôle des habitants Ressortissants suisses

Prise de domicile principal

Célibataire**

- ▶ Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil (établi depuis moins de 6 mois)*
- ▶ Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- ▶ Formulaire d'arrivée communal

Personne séparée, veuve ou divorcée

- ▶ Certificat de famille avec mention de l'état civil*
- ▶ Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- ▶ Jugement de divorce/séparation
- ▶ Formulaire d'arrivée communal

Couple marié (avec ou sans enfants)

- ▶ Certificat de famille suisse*
- ▶ Bail à loyer
- ▶ Formulaire d'arrivée communal

Taxe d'arrivée communale CHF 15.—

Prise de domicile secondaire**

- ▶ Attestation de domicile délivrée par le service des habitants de votre domicile principal
- ▶ Carte d'identité ou passeport suisse
- ▶ Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- ▶ Formulaire d'arrivée communal

Taxe d'arrivée communale CHF 25.—

Le Service du Contrôle des habitants se réserve le droit de demander des documents supplémentaires lors de l'inscription selon la situation familiale.

* Arrivée d'une autre commune vaudoise, la carte d'identité suisse ou le passeport suisse remplace l'acte d'origine ou le certificat de famille

** Pour les mineurs, accord écrit du représentant légal avec copie de sa pièce d'identité